

PERMIS DE CONSTRUIRE -
DIRECTIVES À L'ATTENTION DES REQUÉRANTS

1. Remplir le formulaire de demande de permis, avec date et signature, ainsi que les autres formulaires requis (ECA, ENV...)
2. Faire un descriptif du projet et sa destination : but, affectation...
3. Fournir un plan de situation général (grand, du quartier, au sens large)
4. Fournir un plan de situation 1 : 100 ou 1 : 200
5. Dessiner précisément le projet en rouge sur le plan de situation 1 :100 ou 1 :200 ;
Indiquer également les quotes et distances aux limites précises de la nouvelle construction
6. Fournir, en fonction du projet, les plans de toutes les façades, de chaque niveau et de coupes, avec toutes les mesures précises, ou éventuellement photomontage(s)
7. Joindre l'accord écrit des voisins, sinon information leur sera faite par la commune par lettre recommandée
8. Une éventuelle demande de dérogation doit être dûment motivée.